

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	43 (1914)
Heft:	12
Rubrik:	Échos de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉCHOS DE LA PRESSE

La question de l'éducation civique en Allemagne (*Pharus*, septembre 1913). — Tandis que les pays démocratiques, la Suisse, la France, les Etats-Unis, s'étaient tous préoccupés de la formation du citoyen, l'Allemagne n'aborda la question qu'à la suite d'un décret de Guillaume II, du 1^{er} mai 1889, qui prescrivait aux maîtres de la jeunesse de se soucier de la formation civique des futurs électeurs. La peur du socialisme fut le commencement de la sagesse gouvernementale.

La marée montante de la démagogie fit réfléchir les dirigeants. Ce phénomène ne pouvait s'expliquer que parce que les jeunes citoyens étaient insuffisamment renseignés sur la grandeur de l'Etat et la magnificence de son œuvre contemporaine. Le décret exigeait donc que l'enseignement historique fût une apologie de la puissance gouvernementale ; elle seule pouvait garantir au citoyen, à la famille, aux organisations sociales quelconques, sa liberté d'action et l'exercice de ses droits. Un arrêté du Ministère de l'Instruction publique du 30 août 1889 prescrivit la mise en exécution de ces idées.

Les éléments d'instruction furent introduits dans les écoles normales et financières dès 1890 et les programmes secondaires du 6 janvier 1902 prescrivaient dans les trois dernières années des gymnases et des écoles réales un enseignement sur les questions politiques et économiques actuelles.

Mais les directions de l'empereur Guillaume ne provoquèrent d'abord qu'un zèle un peu confus et des essais embrouillés et contradictoires. Le problème ne fut d'ailleurs compris que sous son aspect purement intellectuel. Il s'agissait avant tout de renseigner les citoyens futurs sur leurs droits et leurs devoirs. La formation profonde, celle de la mentalité, du patriotisme, de la volonté, des vertus civiques, demeura à l'arrière-plan.

L'instruction civique obtint tous les honneurs, tandis que *l'éducation* civique était oubliée. En 1909, se fonda à Cologne l'Association pour l'éducation civique du peuple allemand (*Vereinigung zur staatsbürgerlichen Erziehung des deutschen Volkes*), devenue en 1911 l'Association pour la formation et l'éducation civiques (*Vereinigung für staatsbürgerliche Bildung und Erziehung*).

Les revues pédagogiques, dont le nombre est cependant incalculable et qui ouvraient volontiers leurs pages à des articles sur cette question à l'ordre du jour ne suffiraient sans doute plus à les contenir tous, puisque, dès avril 1910, paraît le « *Staatsbürger* » du Dr Dorn, une revue bimensuelle assez épaisse ; et, en 1911, est lancée la revue bimensuelle « *Vergangenheit und Gegenwart, Zeitschrift für den Geschichtsunterricht und die staatsbürgerliche Erziehung in allen Schulgattungen.* » Les manuels, les livres didactiques gros et petits, les brochures de tout format forment une imposante littérature ; les derniers livres parus donnent de 20 à 30 pages de bibliographie, qui n'est encore de loin pas complète. C'est un déluge effrayant d'idées et de papier.

Et, partout, il ne s'agit guère que de pure instruction, d'enseignement théorique, malgré le mot d'éducation, *Erziehung* que l'on arbore volontiers. Quelques voix cependant se font entendre qui réclament autre chose que l'exposé intellectuel des droits et des devoirs civiques, une formation plus intérieure, plus volontaire. Dès 1900, le fameux Dr Kerschensteiner de Munich, opposait à l'enseignement théorique une formation pratique du citoyen dans ses « écoles de travail ».

Mais le moment n'était pas venu encore de l'écouter. En 1910, Fœrster propose, dans un discours tenu à Dresde, une vraie éducation des vertus civiques, cas appliqué à sa théorie de l'éducation de la volonté. En 1911, la Conférence des Directeurs de gymnase de Prusse entreprend la question sous cet aspect nouveau. A la fin de l'année 1913, Fœrster a fait paraître un livre qui, sans doute, accentuera encore de ce même côté le mouvement des esprits : *Staatsburgerliche Erziehung, Principienfragen politischer Ethik und politischer Pädagogik* (Teubner, 3 Mk).

Il est curieux de noter les phases de l'évolution de ce mouvement. Tout d'abord il ne s'agissait que de s'opposer à l'extension du socialisme. Puis on veut préparer le peuple à l'exercice des droits que lui octroient les constitutions contemporaines ; et, ici, on a si bien oublié le point de départ que plusieurs sont bien près d'admettre le socialisme comme opinion ayant droit de cité et de réalisation. Enfin, c'est tout une forme de vie, une morale que l'on veut inculquer sous prétexte d'éducation civique. La plupart des auteurs, en effet, et les plus marquants tout spécialement, Kerschensteiner, Rühlmann, Matthias, et Fœrster lui-même en plus d'un passage, tendent à ériger le bien de la communauté, de la nation, en règle supérieure de la morale ; le dernier critère de l'acte bon et de l'acte mauvais consisterait, à peu de choses près, à saisir si l'acte est ou non profitable à l'ordre et au bien social. Et comme l'expression concrète de la communauté, de la cité, se trouve en somme être le gouvernement, on en conclut bien facilement que la volonté du gouvernement, la raison d'Etat, est la loi suprême des individus et des organismes sociaux inférieurs. Rühlmann n'a-t-il pas affirmé que ce que l'Eglise était pour les consciences au moyen-âge, l'Etat le devait être dans la société contemporaine.

Il en résulte que, si le bien de l'Etat domine toute la morale, l'éducation civique domine toute l'éducation. Et ce que ces auteurs, y compris Fœrster, nous proposent comme éducation civique, c'est en réalité une éducation complète de toute la personnalité ; on se demande ce qu'il peut bien rester à l'éducation qui n'est pas civique et quelles sont les vertus qui se contentent d'être personnelles.

La première tâche de qui voudrait s'orienter dans ce mâquis pédagogique serait de préciser quelque peu la notion même d'éducation civique, de déterminer les éléments qui la constituent et c'est ce à quoi s'est appliqué le P. Schröteler S. J., dans l'article du *Pharus* (septembre 1913 et février 1914) que nous avons cité dans un précédent *Echo de la presse*.

Ajoutons que les partis politiques n'ont pas attendu le décret de Guillaume II pour essayer de s'attacher la jeunesse et la former selon leurs idées. On sera peut-être surpris d'apprendre que le centre a pris

les devants dans cette organisation. Dès 1845, nous trouvons la Fédération de Windthorst, fondée dans le but de former les jeunes gens à la vie politique. Les libéraux fondent à Cologne, dans le même but, leur première association en 1899. Les uns et les autres n'admettent que les jeunes gens ayant atteint 18 ans. Les socialistes, par contre, appellent à eux les adolescents de 14 à 18 ans ; tandis que les premiers se bornent à la politique, ceux-ci étendent leur activité à tous les terrains : religieux, économiques, intellectuels autant que politiques. Ce n'est qu'en 1906 que fut créée la première association socialiste à Mannheim. Nous aurons au reste l'occasion d'y revenir et de montrer que les conservateurs et Guillaume II avaient bien raison de craindre l'exode en masse de la jeunesse populaire vers les oasis du paradis socialiste.

E. DÉVAUD.



BIBLIOGRAPHIES

Recueil de monographies pédagogiques publié à l'occasion de l'Exposition nationale suisse, Berne 1914, par la conférence romande des chefs de l'Instruction publique, sous la direction de Ed. Quartier-La-Tente, un volume in-8° de 580 pages, Payot et Cie, Lausanne, 1914.

A l'occasion de l'Exposition nationale qui a eu lieu à Genève en 1896, parut un recueil de monographies pédagogiques, dans lequel on remarquait des études substantielles sur les principaux pédagogues suisses, Rousseau, Pestalozzi, Fellenberg et le P. Girard, des articles sur des sujets différents, tels que l'école populaire en Suisse, l'instituteur primaire et son rôle actuel au point de vue hygiénique, son instruction, sa carrière, les expositions scolaires, les travaux manuels et le développement des examens de recrues.

L'expérience faite en 1896 a donné de bons résultats. Le recueil fut considéré comme un complément de l'exposition, et il rendit de réels services aux membres du corps enseignant. Les autorités scolaires y trouvèrent elles-mêmes des renseignements, dont la réunion en un volume ne se trouve pas ailleurs. Ces avantages ont attiré l'attention de la conférence des chefs de l'Instruction publique de la Suisse romande et l'ont engagée à renouveler l'expérience à propos de l'Exposition nationale suisse de 1914. La publication fut confiée aux soins diligents de M. Quartier-La-Tente, directeur de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel. Pour assurer la réussite de l'entreprise, le rédacteur en chef s'est assuré la participation financière de la Confédération et a eu recours à la collaboration d'hommes compétents, dont l'autorité en matière de pédagogie est reconnue. Le recueil contient, outre deux préfaces, dont l'une est de M. Quartier-La-Tente, vingt-quatre monographies et travaux différents sur des sujets relatifs à l'instruction et l'éducation. La première étude est de M. Zbinden, professeur à Genève, elle est un résumé fidèle des monographies parues en 1896. M. Henri Mégroz s'est chargé de donner une idée exacte de l'activité de la Con-